LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT CURIE

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 6 dans sa séance du 20 au 24 mai 2019 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 1er au 5 juillet 2019 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2015-44 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1196 ;

Vu la décision Inserm n°2020-54 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 1196 ;

Vu la décision Inserm n°2020-97 abrogeant la décision n°2020-54 ;

Vu la décision Inserm n°2020-99 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 1196 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 novembre au 2 décembre 2020 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56

Décident :

Article 1 : Madame Florence MAHUTEAU-BETZER est nommée directrice de l'Unité Mixte de Recherche U 1196 « Chimie, Modélisation, Biophysique et Biochimie (CMB2). » jusqu'à la fin du mandat restant à courir, soit le 31 décembre 2024.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2021.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

rue Joliot Curie
université PARIS-SACLAY
91190 GIF-SUR-YVETTE / France

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT CURIE

INSTITUT CURIE
Présidence
26, rue d'Ulm
75248 PARIS Cedex 05

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56